



## L'acquisition de la nationalité française

Par **sena64**, le **01/02/2016** à **01:37**

Bonjour

j'ai double nationalité j'ai obtenue ma nationalité par décret le mariage et je vis depuis 30 ans en France et je suis un citoyen normal jamais un problèmes Je souhaite savoir si je veut quitte la nationalité française je peut demander des indemnisation a la France quelle sont mes droit? merci pour votre aides toutes les aides sont bienvenue. [smile9]

Par **HOODIA**, le **01/02/2016** à **08:13**

Bonjour,

veuillez formuler votre demande distinctement ,car il apparait à vous lire que vous vous demandiez si vous pouviez obtenir de l'argent de l'état Français par le simple fait de renoncer à la nationalité FRANCAISE ?

Sauf votre respect le 1er Avril est en vue !...

Par **youris**, le **01/02/2016** à **11:16**

Bonjour,

Si vous voulez répudier la nationalité française, c'est votre problème mais cela ne donne pas droit à indemnisation puisque c'est votre choix et non une décision de la république française.

Salutions

Par **Sleeper**, le **01/02/2016** à **11:36**

"Je souhaite savoir si je veut quitte la nationalité française je peut demander des indemnisation a la France quelle sont mes droit?"

Pour demander une indemnisation il faut avoir subi un préjudice. Abandonnez la nationalité française si cela vous amuse mais c'est VOTRE choix donc vos droit seront de : zéro.